

Madame la Préfète,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vivons dans un monde où les entreprises, petites ou grandes, prennent le pouvoir. Elles infiltrent les émissions de télévision, les milieux sportifs ou culturels. A son échelle, l'entreprise Plo est de celles-là. A l'image du Palais Omnisports de Bercy devenu AccordHotels Arena, du palais des lumières à Lyon devenu Groupama stadium, le stade vélodrome à Marseille devenu Orange Stadium ou Matmut Atlantique à Bordeaux, ici, la mairie de St Lary devrait, en toute logique s'appeler la mairie des Carrières SAS des Quatre Saisons, puisque le siège social de cette branche de société Plo, tel qu'annoncé par Monsieur Plo lors de la réunion publique, est domicilié à la mairie de St Lary. Il y a donc accord entre l'élue municipal et l'industriel. Les porteurs de ce projet sont-ils dignes de confiance alors que l'on sait que l'industriel est déjà venu se servir largement en marbre à la carrière de St Lary en 2014 sans autorisation de la DREAL. Un jugement est à venir en juin 2020.

Se pose alors la question du contrôle du cahier des charges s'il est mené par des sociétés à la solde du porteur de projet, ces mêmes sociétés qui ont élaboré les plus de mille pages du dossier. Les services de l'Etat peuvent-ils garantir un contrôle strict et récurrent de ce projet dangereux à plus d'un titre ?

On nous serine à longueur de temps qu'il est urgent d'agir pour la planète, on nous parle de réchauffement climatique, d'empreinte carbone, d'inondations, ou encore de tempêtes exceptionnelles de plus en plus fréquentes, d'incendies également etc... Sans être un écologiste engagé, mais, en tant que citoyen, je ne peux rester sourd à ces messages quotidiens. Les carrières Plo participent à ces dérèglements. Déforestation, destruction du milieu naturel, destruction de biodiversité, émissions de pollutions, on parle de ça dans le dossier, mais sous forme détournée ; en cherchant à nous les présenter en termes de limitations, on nous annonce les destructions et pollutions dont ce projet est porteur. Il minimise les risques, mais sans écarter ni les imprévisibles risques accidentels ni les cas de force majeure. Force majeure d'ailleurs qui, sans autre définition ni précision, pourrait vite devenir l'exception qui confirme une règle d'usage. A la carrière d'Aubert, l'autorisation donnée aux engins de traverser le ruisseau à titre exceptionnel est devenue usuelle. On y attend toujours un bassin de décantation.

Le dossier parle également de biodiversité et de protection des espèces menacées. Là encore, ce que j'entends c'est une demande de permis de destruction. Et qu'en est-il des espèces les plus courantes ici, à savoir, les vaches et les moutons ? Nous sommes dans un milieu de pastoralisme et de montagne, et ces animaux paissent à proximité de la carrière. Comptons sur le vent pour déposer les poussières toxiques immanquablement émises par ce projet. Même si l'été les troupeaux sont aux estives, ces animaux reviendront, plus tard, brouter une herbe polluée, avant de finir dans l'assiette du consommateur.

Oui, il y a encore un monde pastoral sur cette montagne, où, au-delà d'un rayon d'un kilomètre autour de St Lary, les réseaux mobiles ne passent pas. Il y a des bergers, des éleveurs qui travaillent quotidiennement dans leurs parcelles disséminées, qui doivent emprunter quotidiennement la route avec leurs tracteurs dans des va et vient entre hameaux situés entre St Lary et la marbrière ; l'été, c'est pour couper et rentrer les foin. L'idée décrite dans ce dossier qui consiste à installer une vigie dotée d'un talkie-walkie pour arrêter la circulation sur 5 kilomètres de montagne est une idée saugrenue de technocrate ignorant du terrain. Cette route est l'unique voie qui relie entre eux bon nombre de hameaux : Cour de Rouech, Bessadau, Rouech, Crabibes, Picastel, Les Loubères, Le Matech, et autres... jusqu'à l'accès à St Lary.

Et puis, je n'ai rien lu sur le dénivelé entre la marbrière et St Lary. Le dénivelé est d'environ 350 mètres pour environ 5 kilomètres. Soit un dénivelé moyen de 7%. Autant dire que l'évacuation d'un bloc par un camion chargé de 35 tonnes sur 5 kilomètres de descente à 7% sur une route qui passe par endroit au ras des habitations et qui comprend des virages en épingle à cheveux ou sans visibilité représente un danger permanent pour usagers et riverains. Combien de mètres seraient nécessaires à arrêter une telle masse en cas d'imprévu ? Les petits ponts à franchir peuvent-ils supporter de telles charges ? La circulation de ces gros poids-lourds sur la D 157 devrait être interdite. Même sur un an, le danger serait permanent.

Je lis également que ce qui pourrait justifier l'ouverture d'un tel projet serait la nécessité d'un besoin local. Avant de s'inscrire dans une démarche ERC, encore faudrait-il s'interroger sur la nécessité d'un tel projet. Le CNPN écrit : « *Les raisons impératives d'intérêt public majeur sont nettement affaiblies par le fait que les produits d'extraction sont destinés à être transformés/valorisés hors du territoire national. Aucune valeur ajoutée ne sera développée sur le territoire local, les emplois générés réduits au strict minimum de l'exploitation de la carrière. La plus-value économique ne bénéficiera donc pas aux intérêts locaux.* » Les réponses données par le porteur de projet m'apparaissent bien peu convaincantes. Ce ne sont pas 3 ouvriers, cinq mois de l'année qui feront marcher un commerce local. Un événement comme le « Calabass' Trail », qui en est à sa deuxième édition, rapporte plus de retombées économiques en un seul week-end.

<https://www.ladepeche.fr/2019/10/04/le-calabasstrail-toujours-plus-haut,8457261.php>

Et puis, quelque chose qui n'est pas mentionné pour cette industrie. Il n'y a aucune mesure de la facture d'eau nécessaire pour scier, pour polir par la suite ce dit précieux marbre. Combien de mètres cubes d'eau sont nécessaires pour une tonne de marbre transformé ?

Pour conclure et résumer,

Mme la Préfète, cette industrie n'apportera rien à la vallée si ce n'est des pollutions annoncées qu'on ne peut que limiter, de la déforestation, et une circulation dangereuse pour tous. Tout ça pour un emploi dans la vallée et une aumône pour la commune.

Cette industrie est destructrice de la montagne et du milieu naturel, elle ne répond à aucun besoin local, sans retombées économiques locales, participe à la déforestation et au dérèglement climatique, elle est polluante et énorme consommatrice en eau (extraction et polissage).

D'un point de vue citoyen, j'ai la chance et l'opportunité de pouvoir faire entendre ma voix, dont acte. Aujourd'hui, vous, les instances politiques, restez nos seuls espoirs pour empêcher que quelques endroits encore préservés, comme cette vallée, ne cèdent aux chants des sirènes d'une finance de pur profit.

Je vous saurai gré, Madame la Préfète, de ne pas ouvrir la porte à 30 ans de dégâts annoncés, même si chaque marbre des Pyrénées est présenté comme le plus beau de tous. Il n'apporte rien localement, ce n'est pas de ça dont on a besoin pour les 30 ans à venir.

Edouard BEGUERIA. Hameau de Rouech.

Saint Lary 09800.